

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :

Grégory de LA CHAPELLE a donné pouvoir à A. COLOMBET
Vincent GASCA a donné pouvoir à G. PASTOR
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à C. COURTOIS
Aude SCOTTON a donné pouvoir à S. BUREL

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 15.12.2025
Et publication le : 15.12.2025
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Michaël DEHOORNE, Laurent CHAUMARD, Kamila MORISSET

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2025
Date d'affichage : 09/12/2025

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.



Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-2 du CGCT qui précise que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu l'article L2122-15 du CGCT selon lequel la démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Vu la délibération n°2020-22 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a fixé à 6 le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n°2020-23 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a élu les 6 adjoints au Maire suivants : André SAINT-MARCEL -1^{er} adjoint, Chantal CHARVIN - 2^{ème} adjoint, Lionel RÈME - 3^{ème} adjoint, Agnès COLOMBET - 4^{ème} adjoint, Hervé BANCOD - 5^{ème} adjoint, Rose-Marie SORCE - 6^{ème} adjoint,

Vu la délibération n° 2021-35 du 12 avril 2021 par laquelle le conseil municipal a élu Jean-Luc Vauthier en qualité de 3^{ème} adjoint suite à la démission de Lionel RÈME,

Vu la délibération n°2021-63 du 5 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal a fixé à 7 le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n°2021-64 du 5 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal a élu Frédéric GONDA en qualité de 7^{ème} adjoint,

Vu la délibération n°2023-23 du 27 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a élu Elisabeth EMONET en qualité de 2^{ème} adjointe,

Vu l'arrêté municipal n° AP 2021.09 du 10 juillet 2021 donnant délégation de fonction du maire à Frédéric GONDA, 7^{ème} Maire-Adjoint, pour les domaines de l'Environnement, Développement durable, Gestion des espaces naturels, Déplacements Economie, Tourisme, Marché, Commerces, Agriculture, Chemins ruraux et sentiers,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire faisant suite à la démission de M. Frédéric Gonda, au poste de 7^{ème} adjoint, démission acceptée le 21 novembre 2025 par Madame la Préfète,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De supprimer** le poste de 7^{ème} adjoint au Maire et de ramener le corps municipal à 6 adjoints.
- **De mettre** à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et le transmettre en Préfecture

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ – 1 abstention (F. Gonda)

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Véronique CANET



Le Maire,
Michel BEAL


